



**MRC**  
DE ROUVILLE

## Guide pratique pour le **TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Avant de jeter, pensez à  
**réduire, recycler, réemployer et valoriser.**  
On gagne tous à mieux trier!



# COMPOSITION D'UN BAC DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC\*

Diminuez votre empreinte écologique en adoptant de petits gestes au quotidien. Ça commence par un bon tri de votre matière!

Résidus encombrants 4 %  
Textiles 3 %  
Matières diverses 2 %  
Résidus domestiques  
dangereux 1 %

Construction, rénovations  
et démolition 8 %

Matières  
recyclables 35 %

Matières  
organiques 47 %



Conservez nos **fiches pratiques** pour savoir comment vous départir de vos matières de façon écoresponsable.

## QUESTIONS

## FRÉQUENTES

### **Mon bac a été brisé lors de la collecte, que dois-je faire?**

Pour tout bris concernant vos bacs, peu importe la collecte, communiquez avec la ligne Info-Collectes.

### **Mon bac n'a pas été vidé lors de la collecte, que dois-je faire?**

Communiquez avec la ligne Info-Collectes. Nous ferons une vérification auprès de l'entrepreneur afin de connaître la raison pour laquelle votre bac n'a pas été vidé.

### **Je déménage, que dois-je faire avec mes bacs?**

Le bac bleu ainsi que le bac brun sont rattachés à la propriété. Vous devez donc les laisser à la maison lors d'un déménagement. Le bac à ordures vous appartient.



### **SAVIEZ-VOUS QUE...**



Chaque tonne de papier récupérée permet d'éviter la coupe de **15 à 20 arbres** !



La couche jetable est **utilisée** pendant environ **5 heures** et prendra de **200 à 500 ans** pour se décomposer partiellement dans un site d'enfouissement.



On peut **refondre l'aluminium à l'infini** sans en altérer la qualité.

# POSITIONNEMENT

## DES BACS

Tous les bacs, peu importe la collecte, doivent être **orientés de la même façon**.

Les bacs doivent être en **bordure de rue après 19 h la veille de la collecte** ou **avant 7 h le jour même**.



**RIEN DE PLUS FACILE!**

# MATIÈRES

# RECYCLABLES

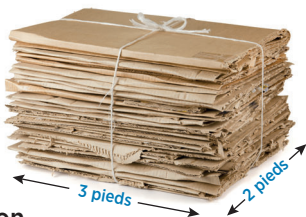
## BAC BLEU



Le bac est fourni par votre **municipalité**.

Occasionnellement, les surplus sont acceptés dans un **sac de papier** ou un **sac de plastique transparent recyclable**, déposé à côté du bac.

Les surplus de carton doivent être **attachés en ballot** par une corde, fixés avec un ruban adhésif ou démontés et rangés dans une autre boîte de carton.



Longueur de 3 pieds (90 cm) par 2 pieds (60 cm) de largeur maximum.

**+** N'oubliez pas qu'ils sont également acceptés à l'**écocentre**.

Déposer les **matières en vrac** et **rincer** les contenants; les étiquettes peuvent être laissées sur tous les contenants.

## PAPIER ET CARTON

Journaux, circulaires, revues, livres, sacs et feuilles de papier, enveloppes

- Cartons de lait et de jus, contenants de type Tetra Pak

- Boîtes, rouleaux et tubes de carton

## MÉTAL

Boîtes de conserve, assiettes, cannettes et papier d'aluminium

- Bouchons et couvercles

- Petits objets en métal ainsi que petits électroménagers non fonctionnels

## VERRE

Bouteilles et pots en verre, peu importe la couleur

## PLASTIQUE

Bouteilles, contenants et emballages de plastique identifiés par un de ces symboles :



- Sacs de plastique regroupés dans un seul sac

- Bouchons et couvercles



Vous cherchez le signe identifiant le type de plastique que vous avez entre les mains? **Regarder au bas ou sous le produit**, il y a de fortes chances que vous trouviez l'information!

Vos vêtements, souliers, couvertures et sacs à dos; votre vaisselle, vos petits électroménagers fonctionnels et vos meubles *peuvent se recycler...*

**Mais pas dans votre bac bleu.**

*Informez-vous auprès des organismes d'entraide de la région afin de donner au suivant!*



*Attention, le papier ciré et les photos ne se recyclent pas!*



# MATIÈRES ORGANIQUES

BAC  
BRUN



Le bac est fourni  
par votre **municipalité**.

-

Les surplus sont acceptés dans des **sacs  
de papier** déposés à côté du bac.

-

**Aucun sac de plastique** ne peut être utilisé,  
quelle que soit sa composition.

-

Les **matières liquides** peuvent être versées  
directement dans le bac brun ou déposées  
dans un contenant de carton (lait ou jus).



*Enveloppez vos matières dans de petits  
baluchons de papier journal, ils absorberont  
le surplus de liquide.*

*Pratiquez la technique de la lasagne en  
recouvrant toujours vos matières humides  
avec des matières sèches comme vos résidus  
de jardins ou du papier journal, formant ainsi  
de multiples couches.*

*En saison estivale, entreposez  
votre Organibac à l'ombre.*



## TROIS QUESTIONS À VOUS POSER!

1. Est-ce que ça se **mange** ou est-ce le **résidu** d'un aliment?
2. Est-ce du **papier** ou du **carton souillé** par des aliments ou ayant servi à emballer de la nourriture?
3. Est-ce un résidu de **jardinage**?

### DANS LA CUISINE

Fruits et légumes, fruits de mer et coquilles, poissons avec arêtes, viande et os, oeufs et coquilles, pâtes alimentaires, produits de boulangerie et pâtisseries, produits laitiers, desserts et sucreries, huiles et graisses alimentaires, produits périmés sans emballage.



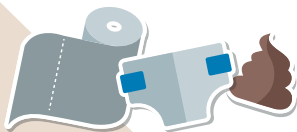
### DANS LE JARDIN

Résidus de jardin, de jardinage et de plates-bandes, gazon et mauvaises herbes, plantes d'intérieur.

### AUTRES

Papiers-mouchoirs, essuie-tout, serviettes et nappes en papier souillées (sans produit chimique), couches pour bébé, emballages de papier ou de carton souillés, papier ciré ou papier parchemin, excrément d'animaux incluant les litières de copeaux de bois, de papier et de maïs agglomérant.

*\* Liste non exhaustive.*



## POUR FACILITER LE NETTOYAGE DE VOTRE BAC

- Doublez votre Organibac avec un grand sac en papier
- Utilisez de l'eau et du vinaigre
- Déposez une boîte de carton ou du papier journal au fond

# MATIÈRES

# DOMESTIQUES

BAC  
GRIS, VERT  
OU NOIR



L'achat du bac à ordures est de la responsabilité du citoyen.

Aucun surplus n'est accepté à côté du bac.

Le bac doit avoir une prise européenne, la prise américaine ne permet pas la levée mécanique par le camion collecteur.



**BAC  
CONFORME**



prise européenne



**BAC  
NON-CONFORME**



prise américaine



## MATIÈRES ACCEPTÉES

Ustensiles, vaisselle et contenants de plastiques numéro 6 (non expansé)

- Produits d'hygiène personnelle et lingettes nettoyantes jetables

- Pellicule de plastique moulante

- Sacs de croustilles

- Charpie de sècheuse, sacs d'aspirateurs et feuilles d'assouplisseurs

- Photos

Essuie-tout souillés par des produits de nettoyage

- Mégots de cigarettes

- Boyau d'arrosage ou d'aspirateur

- Guirlandes de Noël

- Ballon et jeux gonflables

- Vaisselles et poteries brisées



### Le gazon ne va PAS dans votre bac à ordures!



Il peut aller dans votre *Organibac*, mais encore mieux, pratiquez l'**herbicyclage**!

L'herbicyclage (action de laisser vos rognures de gazon au sol) présente plusieurs aspects bénéfiques :

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse.
- Préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage.
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies.



*N'oubliez pas, avant de jeter, penser à **réduire, recycler, réemployer** ou **valoriser**. Le bac à ordures sert seulement en dernier recours!*

# COLLECTES

# VERTES

## FEUILLES, CHAUME ET BRINDILLES

### MATIÈRES ACCEPTÉES

Feuilles mortes, chaume, petites brindilles, retailles de haie, aiguilles de résineux et cocottes de conifères

SAC DE  
PAPIER  
*seulement*



**Le saviez-vous ?** Le chaume est formé essentiellement d'une couche de tiges souterraines des vivaces et de racines partiellement décomposées. Il ressemble à une matière fibreuse de couleur brunâtre et s'accumule à la surface du sol. Il est souvent recommandé d'enlever le surplus de chaume de votre terrain au printemps pour mieux l'aérer.

**+** Tous les résidus verts, les branches et les sapins de Noël peuvent être recueillis à l'écocentre, en tout temps!

## BRANCHES



Les inscriptions doivent se faire par Internet sur le site de la MRC. Inscriptions sur appel au besoin.

### RÈGLES IMPORTANTES À RESPECTER

- La quantité et le volume de branches ne doivent excéder 3 m (L) x 6 m (l) x 1,5 m (H).
- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 15 cm.
- Les bouts des branches les plus larges doivent être placés vers la rue afin d'accélérer les opérations de déchiquetage.
- Les branches ne doivent pas contenir de débris ou déchets (ex: pierres, morceaux de métal, etc.).
- Les branches doivent être déposées au sol, en vrac, sans attache.
- Ne déposez pas vos branches dans un contenant (aucune poubelle, remorque, brouette, etc.).

**Aucune bûche, souche, racine ou bois de construction ne sera accepté.**

## SAPINS DE NOËL

### POUR ÊTRE COLLECTÉ, LE SAPIN DOIT :

- Être dépouillé de toutes ses décorations.
- Être déposé dans l'entrée de la cour.
- Ne pas être planté dans un banc de neige, ni enseveli sous la neige.



### **Avez-vous pensé à donner une deuxième vie à votre sapin ?**

Placez-le dans votre cour ou votre jardin pour offrir un refuge hivernal aux oiseaux ou conservez-le pour du bois de chauffage l'hiver.

*Pour d'autres idées, visitez*

**[mrcrouville.qc.ca](http://mrcrouville.qc.ca)**



# RÉSIDUS

# VOLUMINEUX

**Tout objet dont la taille, le volume ou le poids ne permet pas d'être déposé dans un bac roulant est considéré comme un résidu volumineux.**

La veille de cette collecte, assurez-vous que vos objets sont :

**Placés sur votre propriété, en bordure de rue, facilement visibles et accessibles.**

-  
**Faciles à ramasser manuellement.**

-  
**Regroupés en un même endroit et éloignés de tout autre objet, conteneur ou bac.**



**N'oubliez pas qu'à tout moment, vous pouvez vous départir de vos volumineux à l'écocentre.**



## MATIÈRES ACCEPTÉES

### MÉTALLIQUES

**Barbecue** sans la bonbonne de propane, **module de jeux extérieur** (ex. balançoire, mais en sections démontées), **bicyclette** hors d'usage, **électroménagers** (cuisinière, chauffe-eau, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse).



*\* Les réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs sont visés par le Règlement sur les halocarbures. Ils ne sont donc plus acceptés dans la collecte des volumineux et doivent être envoyés à l'écocentre.*

### NON MÉTALLIQUES

**Baignoire, douche** (coupée en 2), **évier, toilette, matelas, meuble** (divan, table, chaise, armoire, bibliothèque), **meuble de patio, tapis** et **toile** de piscine (roulé et attaché en section de 4 pieds maximum), **sommier** et **base de lit** en bois, etc.

*\* Liste non exhaustive.*



### IMPORTANT

**Cette collecte n'est pas dédiée à un surplus d'ordures déposé dans des sacs ou boîtes de carton à côté du bac.**

# ÉCOCENTRES

**Les écocentres de la MRC de Rouville sont des endroits où se départir de certains produits ou matériaux de façon sécuritaire et responsable.**

Vous devez présenter **une preuve de résidence.**

- Le **tri des matières** apportées est obligatoire.

- Déposez vos matières aux **endroits désignés** par les préposés.

- Vous êtes **seul responsable** du déchargement de votre matière.

- Arrivez au minimum **30 minutes** avant la **fermeture** du site.



## MATIÈRES ACCEPTÉES

**Appareils électroniques et informatiques** (clavier, écran, tablette, télévision)

**Appareils réfrigérants** (climatiseur, congélateur, déshumidificateur, réfrigérateur, refroidisseur à eau ou à vin)

**Branches, bûches, troncs d'arbres et arbres de Noël**

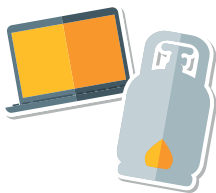
**Matières granulaires, agrégats** (asphalte, béton, brique, pierre, sable)

**Métaux ferreux** (barbecue, bâton de golf, corde à linge, fils électriques)

**Métaux non-ferreux** (évier, gouttière, moustiquaire, soffite)

**Plastiques rigides** (chaudière, clôture, jouet, tuyau)

**Pneus** (automobile, camion, vélo)



### **Polystyrène**

(styromousse)  
(barquette alimentaire, panneau isolant)

### **Résidus de construction, rénovation et démolition**

(bardeau d'asphalte, bois de construction, fenêtre, gypse)

### **Résidus domestiques dangereux (RDD)**

(aérosol, batterie d'automobile, bonbonne de gaz propane, goudron, huile, peinture, solvant, tube fluorescent)

### **Résidus verts**

(feuilles, paillis, terre non contaminée, tourbe, résidu de jardin et de plate-bande, plante d'intérieur)

### **Volumineux**

(bain, douche, fauteuil, matelas, miroir, siège pour bébé, tapis, toile de piscine, toilette)



Cette liste n'est pas exhaustive.

**Votre produit n'est pas identifié ici ?** Consultez notre site Internet dans la section Info-collectes ou communiquez avec nous pour connaître de quelle façon vous départir de votre matière.



# FOSSES SEPTIQUES

# & AUTRES SERVICES

Les résidences équipées d'une fosse septique doivent être périodiquement vidangées, conformément au **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**. Ce règlement régit les installations septiques et détermine, entre autres, la fréquence de vidange des boues de la fosse septique.

**2**  
ANS

La vidange est obligatoire **tous les deux ans** pour les **résidences PERMANENTES**

**4**  
ANS

La vidange est obligatoire **tous les quatre ans** pour les **résidences SECONDAIRES**

La MRC vous informera de la semaine où votre fosse sera vidangée.

*Votre présence n'est pas requise lors de la vidange.*

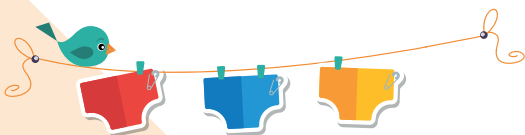


## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- La fosse doit être bien visible et les deux couvercles bien dégagés.
- Un espace libre d'environ 15 centimètres (6 pouces) doit être dégagé autour des couvercles afin qu'ils puissent être ouverts et refermés convenablement.
- Dans la mesure du possible, la fosse doit être exempte de tout obstacle dans un rayon de 1,5 mètre et de 3 mètres au-dessus.
- Lorsque la vidange sera effectuée, une fiche sera déposée dans votre boîte aux lettres ou à la porte de votre résidence.

*Le service de vidange des boues de fosses septiques sert à :*

- Uniformiser la gestion des boues de fosses septiques à l'ensemble de la MRC.
- Garantir le traitement écologique des boues collectées par biométhanisation.
- Bénéficier d'économies d'échelle sur les tarifs des vidanges par un regroupement des municipalités dans le cadre d'un appel d'offres.



## COUCHES LAVABLES

Pour vous encourager à adopter de bonnes habitudes écologiques avec vos enfants, la MRC de Rouville, en collaboration avec les huit municipalités du territoire, vous offre une aide financière pour l'achat de couches lavables. L'information et le formulaire sur cette mesure sont disponibles en ligne.

*Suivez-nous, d'autres programmes écologiques pourraient vous être offerts dans un futur rapproché. La MRC de Rouville travaille pour votre environnement!*



500, rue Desjardins, bureau 100  
Marieville (Québec) J3M 1E1

[www.mrcrouville.qc.ca](http://www.mrcrouville.qc.ca)  
[monorganibac.ca](http://monorganibac.ca)

INFORMATIONS

## Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)

1 833 693-2ECO (2326)

[infocollectes@mrcrouville.qc.ca](mailto:infocollectes@mrcrouville.qc.ca)

ANGE-GARDIEN • MARIEVILLE • RICHELIEU • ROUGEMONT  
SAINT-CÉSAIRE • SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR  
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU • SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD